



Guide sur la rémunération et la propriété

DONNÉES FONDAMENTALES SUR LE PROGRAMME TD ASSURANCE MELOCHE MONNEX

Modèle de vente	<p>Le Programme d'assurance habitation et auto TD Assurance Meloche Monnex est souscrit par Sécurité Nationale Compagnie d'assurance (SN) pour les professionnels et les diplômés et par Primum compagnie d'assurance (PRI) pour les groupes employeurs.</p> <p>SN et PRI exercent leurs activités à titre d'assureurs par marketing direct distribuant leurs produits d'assurance habitation et auto par l'entremise des Agences suivantes : Meloche Monnex Assurance et Services Financiers Inc. (MMASF) pour SN et PRI au Québec et Agence Directe TD Assurance Inc. (ADTDA) pour SN et PRI dans toutes les autres provinces sauf le Québec.</p>
Rémunération par Primum compagnie d'assurance	<p>MMASF et ADTDA, en contrepartie du travail effectué pour SN et PRI tel que pour recruter et maintenir la clientèle ciblée en respectant des critères de qualité de service élevés, reçoivent une commission. MMASF et ADTDA peuvent également se qualifier pour une rémunération additionnelle conditionnelle.</p> <p>La commission moyenne versée à ADTDA par SN et PRI en proportion du montant des primes souscrites varie généralement entre 12,5 % et 16,5 %.</p> <p>Avec une rémunération additionnelle conditionnelle, SN et PRI souhaitent ainsi encourager MMASF et ADTDA à effectuer une évaluation des risques de souscription en conformité avec les grilles de tarification développées pour leur clientèle cible. PRI et SN estiment que cette approche se traduira par l'atteinte de résultats financiers conformes à leur plan d'affaires.</p> <p>La rémunération additionnelle peut représenter pour MMASF et ADTDA un maximum de 1,5 % des primes acquises.</p>
Propriété	<p>PRI est une filiale en propriété exclusive de SN, elle-même une filiale de Meloche Monnex Inc.</p> <p>MMASF et ADTDA sont également des filiales en propriété exclusive de Meloche Monnex Inc.</p> <p>Meloche Monnex Inc. appartient en propriété exclusive à La Banque Toronto-Dominion.</p>